

Obtenir une carte d'accès au secteur piétonnier (et renouvellement)

2-4, rue du Docteur Gautrez 63000 Clermont-Ferrand Police municipale [Police municipale](#)

2. Circuler dans le secteur piétonnier

Le centre historique et la place de Jaude de Clermont-Ferrand sont équipés de systèmes de contrôle d'accès. Ce sont des bornes rétractables commandées au moyen d'une carte badge. Une réglementation spécifique s'applique dans ces zones piétonnes.

Pour se renseigner ou demander une autorisation spéciale ou une carte d'accès aux secteurs piétonniers :

Adressez-vous à l'Annexe de la Police municipale, **9 rue Saint Adjutor**, tél. 04 73 42 31 58.

Du lundi au vendredi de 8h à 15h.

En cas de panne ou de dysfonctionnement

Contactez les Services techniques de la Ville, direction de l'Espace public, tél. 04 73 42 62 66, Du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45.

En dehors de ces jours et de ces heures, il vous est toujours possible d'appeler le standard de l'Hôtel de Ville au 04 73 42 63 63.

Renouveler sa carte d'accès aux secteur piétonnier

Pour pouvoir accéder aux secteurs piétonniers du Centre Historique et de la Place de Jaude, une carte est nécessaire pour autoriser le passage au niveau des bornes.

Adresse :

Annexe Police Municipale

9 rue Saint Adjutor

Document joint

Arrêté stationnement

PDF | 273.27 Ko